

## Service social



*Justice and the Young Offenders in Canada*, par Joe Hudson, Joseph P. Hornick, Barbara A. Burrows, Toronto, Wall et Thompson, 1988, 190 pages.

Germain Trottier

Volume 38, numéro 2-3, 1989

Les politiques sociales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/706451ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/706451ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Trottier, G. (1989). Compte rendu de [*Justice and the Young Offenders in Canada*, par Joe Hudson, Joseph P. Hornick, Barbara A. Burrows, Toronto, Wall et Thompson, 1988, 190 pages.] *Service social*, 38(2-3), 330–331.  
<https://doi.org/10.7202/706451ar>

Tous droits réservés © Service social, 1989

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les questions communes à l'ensemble des systèmes nationaux y sont identifiées, et les tendances non moins communes des réponses y sont clairement expliquées. Qui la sécurité sociale protège-t-elle ? Quelle protection assure-t-elle ? Quels moyens met-elle en œuvre ? Quelles sont les implications financières et administratives de ces moyens ? Les principaux mécanismes de protection que l'on retrouve dans l'ensemble des pays sont ensuite étudiés, et leur identité fondamentalement semblable se dégage de la comparaison qui en est faite : régimes d'assurance publics et privés, régimes d'assistance sociale, mécanisme d'incitation au travail, etc. Deux chapitres sont consacrés à la protection des travailleurs migrants.

Dans la continuité d'un ouvrage publié il y a maintenant plus de trente ans, voilà une excellente production qui, pour reprendre les termes des auteurs, « contribuera à dissiper ce regrettable brouillard d'ignorance qui entoure encore la sécurité sociale. »

Jacques LAFOREST

*École de service social,  
Université Laval.*

*Justice and the Young Offenders in Canada*, par Joe HUDSON, Joseph P. HORNICK, Barbara A. BURROWS, Toronto, Wall et Thompson, 1988, 190 pages.

Ce volume est finalement le produit de la collaboration d'une quinzaine d'auteurs\* canadiens qui étudient l'évolution du système de justice pour mineurs, à partir de la loi sur les jeunes délinquants en 1908 (Juvenile Delinquents Act — J.D.A.) jusqu'à l'application, en 1984, de la loi sur les jeunes contrevenants (Young Offenders Act — Y.O.A.). Dans une perspective pan-canadienne, (Alberta, Québec, Ontario, Manitoba, autochtones) les auteurs relatent les enjeux et les effets provinciaux posés par l'application de cette dernière loi, en même temps qu'ils essaient d'en dégager les principales lignes évolutrices par rapport à l'ancienne loi de 1908.

Pour qui n'est pas au courant de l'évolution du système de justice pour mineurs au Canada, le livre constitue une bonne opportunité de mise à jour des changements survenus. Par contre, pour ceux et celles qui étaient déjà familiers avec les deux lois, le volume n'apprend rien de plus que les spécificités provinciales posées par l'application de la plus récente loi.

La diversité des perspectives abordées sur un même thème permet néanmoins de saisir jusqu'à quel point il est difficile et périlleux d'appliquer uniformément une loi à travers tout le Canada et comment les provinces sont différentes et jalouses de leurs juridictions respectives en matière d'application.

D'un autre point de vue, les auteurs ont sérieusement tenté d'analyser ce que la dernière loi apportait de nouveau par rapport à l'ancienne sur le plan

des principes, des philosophies et des mesures. À cet égard, les points de vue sont diversifiés et il fallait s'attendre à rien de moins compte tenu des régionalismes de la politique canadienne. La lecture de cet ouvrage permet de constater que la réalité canadienne s'impose en ce domaine comme en d'autres.

En somme, ce volume est intéressant pour le lecteur averti et préoccupé par l'évolution du système de justice pour mineurs au Canada mais il ne réussit pas à mon avis à susciter l'intérêt pour qui n'est pas familier avec le sujet.

Germain TROTTIER

*École de service social,  
Université Laval.*

\* Le masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.